



MINISTÈRE  
DES ENSEIGNEMENTS  
MATERNEL ET PRIMAIRE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 10 Porto-Novo

Tél. : +229 20 21 52 22

Fax : +229 20 21 52 22

E-mail : [memp.info@gouv.bj](mailto:memp.info@gouv.bj)

COMITÉ CHARGÉ DU RECRUTEMENT DES SUPERVISEURS ET DES  
ANIMATEURS-TRICES DEVANT OFFICIER DANS LES CENTRES  
BARKA À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024 DANS LES  
DÉPARTEMENTS DE L'ATACORA ET DE LA DONGA.

**AVIS DE RECRUTEMENT DES SUPERVISEURS**

N° 3718 /MEMP/DC/SGM/UGP-PAEFE/SA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 3 du Programme d'Appui à l'Éducation et à la Formation des Enfants de 9 à 15 ans hors du système éducatif formel (PAEFE), l'Unité de gestion du PAEFE/MEMP recrute treize (13) superviseurs à raison d'un/une (01) superviseur par commune pour le suivi de la mise en œuvre des activités dans les centres Barka, l'intermédiation sociale et la mobilisation communautaire dans les départements de l'Atacora et de la Donga.

**1. Principales attributions**

Sous la coordination du Coordonnateur de l'Unité de Gestion du PAEFE au MEMP, le/la superviseur est chargé de :

- suivre le fonctionnement des centres Barka dans sa commune d'intervention en collaboration avec les membres des comités de gestion des centres Barka ;
- collecter les données statistiques des centres Barka conformément à la période retenue et les transmettre à l'UGP/PAEFE-MEMP après certification par le Chef de la Région Pédagogique ou le Chef de la Circonscription Scolaire ;
- contrôler la présence au poste des animateurs et signaler à temps tout dysfonctionnement constaté ;
- veiller au maintien des enfants dans les classes ;
- appuyer l'UGP/PAEFE-MEMP pour la distribution des fournitures dans les centres Barka à la veille de chaque rentrée scolaire et de tout autre équipement ;
- coordonner la mise en œuvre de l'inventaire des équipements et matériels octroyés par le programme ;

- organiser et animer le processus de négociations sociales pour l'ouverture de nouveaux centres et l'inscription de nouvelles cohortes d'apprenants en collaboration avec les Mairies ;
- organiser et animer les ateliers bilans des fins d'années scolaires dans les communes appuyées ;
- organiser et animer les missions de vérification de cohortes d'apprenants avant chaque rentrée scolaire ;
- structurer, former et dynamiser les comités de gestion (COGEC) des centres Barka ;
- faciliter les missions et les activités des membres du Comité Communal de l'Éducation.

## **2. Qualifications et aptitudes**

Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise et âgé(e) de 25 à 45 ans au 31 décembre 2023 ;
- être de bonne moralité ;
- être titulaire au minimum d'une licence en sciences sociales ;
- avoir au moins trois ans d'expériences spécifiquement dans les domaines de l'éducation non formelle ;
- avoir une expérience d'au moins 03 ans dans la supervision et la gestion d'équipe ;
- avoir une très bonne aptitude de travail en milieu rural ;
- justifier d'une bonne connaissance des techniques d'animation, de communication pour un changement de comportement et d'une bonne capacité de communication interpersonnelle ;
- disposer d'une bonne capacité d'organisation, d'analyse, de planification et de rédaction de rapports ;
- avoir une très bonne capacité de travail en équipe, esprit d'initiative et de créativité ;
- être locuteur d'au moins une langue parlée dans la commune pour laquelle on postule.
- savoir lire et écrire dans cette langue est un atout ;
- avoir une maîtrise des logiciels usuels (word, excel, etc....) ;
- résider ou être prêt à résider dans la commune choisie ;
- savoir conduire une moto à embrayage ;
- être immédiatement disponible.

## **3. Dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- une lettre de motivation adressée au Président du Comité de recrutement avec précision de la commune choisie ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- une copie légalisée de l'acte de naissance ou une copie simple de l'acte de naissance sécurisé ;
- une copie légalisée du diplôme ;
- un curriculum vitae avec trois personnes de références (contacts) ;
- les copies des attestations de travail ;
- les copies des attestations des expériences précédentes.

#### **4. Type et durée du contrat**

Contrat à durée déterminée renouvelable chaque année.

#### **5. Modalités de recrutement**

Le recrutement se fera en trois étapes successives à savoir :

- 5.1. Etude de dossier ;
- 5.2. Test d'aptitude en langue (Oral) ;
- 5.3. Test Ecrit.

**Le test d'aptitude oral et le test écrit auront lieu à l'École Urbaine Centre de Natitingou.**

#### **6. Dépôt de dossier de candidature**

Le dossier de candidature sera présenté sous pli fermé dans une enveloppe portant la mention : « **CANDIDATURE AU POSTE DE SUPERVISEUR PAEFE DANS LA COMMUNE DE .....** »

et devra être déposé dans l'un des lieux ci-après :

- au Secrétariat Général du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire à Porto-Novo ;
- au siège de la coordination du PAEFE/HELVETAS à Parakou ;
- à l'antenne HELVETAS de Natitingou ;
- au secrétariat de la DDEMP Atacora ;
- au secrétariat de la DDEMP Donga ;
- dans chacune des Mairies des départements de l'Atacora et de la Donga.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **mercredi 26 juillet 2023 à 17h00 précises.**

**NB : Une attention particulière sera accordée aux candidatures féminines.**



Les communes et les langues d'enseignement à considérer sont :

N°	Communes	Langues
01	Kérou	Fulfuldé
		Baatonou
02	Cobly	Ditamari
		Fulfuldé
		Dendi
03	Natitingou	Ditamari
		Fulfuldé
04	Matéri	Fulfuldé
05	Tanguiéta	Ditamari
06	Kouandé	Baatonou
07	Toucountouna	Ditamari
08	Pehunco	Baatonou
09	Boukombé	Ditamari
		Fulfuldé
10	Djougou	Dendi
		Ditamari
		Baatonou
		Fulfuldé
11	Copargo	Dendi
		Fulfuldé
12	Bassila	Nagot
		Ditamari
13	Ouaké	Fulfuldé

Fait à Porto-Novo, le 12 juillet 2023.

Le Secrétaire Général Adjoint du Ministère,



*Blaise C. ACAKPO.*

**Blaise C. ACAKPO.**

Président du Comité de recrutement